

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 23 décembre 2014 à 19 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marie-Josée Rochon, Geneviève Gilbert, Michel Lavoie et Gilbert Cardinal.

La secrétaire-trésorière et directrice générale Sophie Charpentier est également présente.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux (aucun)
4. Finance et trésorerie
 - 4.1 Fonds de roulement
 - 4.2 Offre de service de la firme Amyot Gélinas pour la vérification des livres – 2014
5. Administration générale
 - 5.1 Nomination de la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels
 - 5.2 Confirmation de parcours de véhicules hors routes sur les rues Desrochers et Simard
6. Urbanisme et Environnement
 - 6.1 Demandes de dérogation mineure (aucune)
 - 6.2 Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (aucune)
 - 6.3 Demandes de permis de lotissement (aucune)
 - 6.4 Demande de participation au programme d'aide à la rénovation des bâtiments et des enseignes commerciales pour le 820 rue Principale
 - 6.5 Demande de participation au programme d'aide à la rénovation des bâtiments et des enseignes commerciales pour le 475 rue Desrochers
7. Loisirs sportifs et culturels
8. Travaux publics & Parcs et Bâtiments
 - 8.1 Embauche d'un préposé aux Parcs et Bâtiments pour les patinoires extérieures et glissades
9. Sécurité incendie et sécurité civile
 - 9.1 Mandat pour la location d'un système de communication et informatique mobile
10. Varia
11. Période d'information
 - 11.1 Dépôt de déclarations des intérêts financiers des élus
12. Période de questions
13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

La secrétaire-trésorière et directrice générale constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec aux membres du conseil.

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

14-12-429 Il est PROPOSÉ PAR Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé.

4.1 Fonds de roulement

14-12-430 Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés au fonds de roulement :

- chèque n° 4124 – *Nordak Marine*, au montant de 20 578,86 \$ (remboursement sur un an)
- chèque n° 4122 – *Équipements Jambette*, au montant de 23 857,31 \$ (remboursement sur un an)
- chèque n° 4123 – *Entreprises Nordikeau*, au montant de 5 495,81 \$ (remboursement sur un an)
- chèque n° 4125 – *St-Donat Marine*, au montant de 16 734,57 \$ (remboursement sur un an)

datés du 23 décembre 2014 soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et/ou réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier

4.2 Offre de service de la firme Amyot Gélinas pour la vérification des livres – 2014

14-12-431 ATTENDU que le conseil doit nommer un vérificateur externe selon l'article 966 du Code municipal ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat doit engager une firme comptable pour procéder à la vérification des livres comptables ;

ATTENDU l'offre de services présentée par la firme Amyot et Gélinas, comptables agréés datée du 19 décembre 2014 pour la vérification des livres 2014 ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat est satisfaite du service offert par cette firme ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la firme Amyot et Gélinas comptables agréés, pour la vérification des livres 2014 incluant la préparation du rapport financier selon le formulaire prescrit, sa présentation au Conseil municipal ainsi que les audits supplémentaires requis par différents ministères, pour un montant total de 19 825 \$ pour l'an 2014 (taxes en sus).

Le conseiller Luc Drapeau se retire pour ce point seulement.

5.1 Nomination de la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels

14-12-432 ATTENDU la vacance de ce poste compte tenu de la nomination de madame Sophie Charpentier à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

ATTENDU la nécessité d'une telle fonction afin d'être fonctionnel ;

ATTENDU que madame Natacha Drapeau occupe présentement et depuis lors les fonctions de directrice du Service des loisirs sportifs et culturels de façon intérimaire ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Gilbert Cardinal et résolu à la majorité des conseillers :

1. de nommer madame Natacha Drapeau à titre de directrice du Service des loisirs sportifs et culturels, et ce, aux termes de la Politique générale de traitement et de gestion des employés-cadres de la Municipalité présentement en vigueur,
2. d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat le contrat de travail à intervenir.

Ont voté pour l'adoption de cette résolution, le maire Joé Deslauriers et les conseillers Gilbert Cardinal, Geneviève Gilbert et Marie-Josée Rochon.

Ont voté contre l'adoption de cette résolution, les conseillers Michel Lavoie et Louis Dubois.

Le conseiller Michel Lavoie demande au maire de déposer un amendement à cettedite résolution, laquelle se lirait comme suit :

ATTENDU qu'une démarche est en cours en vue d'une nomination à la direction du Service des loisirs sportifs et culturels ;

ATTENDU le rôle essentiel de représentativité de la Municipalité dans l'ensemble des activités culturelles et sportives, pour son rayonnement, dans la communauté et à l'extérieure de celle-ci ;

ATTENDU l'intention de la Municipalité de nommer à des postes de directorat les meilleurs candidats pour soutenir la direction générale ;

ATTENDU que la Municipalité a la responsabilité de s'assurer que les candidats répondent à l'ensemble des critères requis par une description de tâches du poste convoité ;

ATTENDU que la Municipalité désire offrir à ses employés des chances d'avancement en permettant l'accessibilité à des postes cadres de haut niveau ;

ATTENDU que la Municipalité reconnaît que l'opportunité, offerte à des employés, en assumant des intérim, puisse être un moyen privilégié à tous candidats de faire reconnaître ses compétences en matière de planification, de direction et de contrôle de toutes les activités reliées au service en cause ;

À CES FAITS, il est proposé d'accorder à M^{me} Natacha Drapeau l'opportunité de continuer l'intérim du poste de directrice du Service des loisirs sportifs et culturels pour une période maximale de douze (12) mois.

Ont voté pour l'adoption de la résolution amendée, les conseillers Michel Lavoie et Louis Dubois.

Ont voté contre l'adoption de la résolution amendée, le maire Joé Deslauriers, les conseillers Gilbert Cardinal, Marie-Josée Rochon et Geneviève Gilbert.

La résolution amendée est donc rejetée.

5.2 Confirmation du parcours de véhicules hors route sur les rues Desrochers et Simard

14-12-433

ATTENDU la demande en date du 19 décembre 2014 déposée par le Club de Motoneige Saint-Donat inc. et par le Club Paradis du Quad Ouareau afin de déplacer un tracé existant de sentier pour véhicules hors routes, soit de faire passer le parcours dans les rues du Puits, Desrochers et Simard, rue Principale, puis traverse au bureau d'information touristique, vers l'avenue du Lac en longeant le stationnement derrière les commerces ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Donat appuie la demande présentée par le Club de Motoneige Saint-Donat Inc. et le club Paradis du Quad Ouareau concernant le changement de tracé ci-après démontré. Il est entendu que les deux clubs seront entièrement responsables des panneaux d'affichages en conséquence de ce changement.

Copie de la présente autorisation sera transmise au Service de sécurité incendie et sécurité civile pour en assurer le suivi auprès de la Sûreté du Québec.

6.1 Demandes de dérogation mineure (aucune)

6.2 Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (aucune)

6.3 Demandes de permis de lotissement (aucune)

6.4 Demande de participation au programme d'aide à la rénovation des bâtiments et des enseignes commerciales pour le 820, rue Principale

14-12-434

ATTENDU la demande de participation au programme d'aide à la rénovation des bâtiments et des enseignes commerciales, déposée par Rénovations Duquenois Stéphane inc., représentée par monsieur Stéphane Duquenois, concernant les travaux de remplacement du revêtement extérieur et des portes et fenêtres, ainsi que la mise en place de nouveaux fascias et soffites pour le bâtiment situé au 820, la rue Principale ;

ATTENDU que la demande vise le programme d'aide financière à la rénovation en vertu du règlement 12-850 mis en vigueur le 4 juillet 2012, lequel était en processus d'amendement au moment du dépôt de la demande du requérant ;

ATTENDU que les travaux étaient déjà effectués au moment la demande d'aide financière a été présentée et que le règlement 12-850 était alors en processus d'amendement ;

ATTENDU que le requérant avait été conseillé d'attendre que le processus d'amendement soit complété avant de déposer sa demande à cet effet ;

ATTENDU que malgré tout, les objectifs et critères du programme d'aide à la rénovation sont respectés ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 novembre 2014 ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de participation au programme d'aide à la rénovation des bâtiments et des enseignes commerciales, déposée par Rénovations Duquenois Stéphane inc., représentée par monsieur Stéphane Duquenois, concernant les travaux de remplacement du revêtement extérieur et des portes et fenêtres, ainsi que la mise en place de nouveaux fascias et soffites pour le bâtiment situé au 820, rue Principale.

6.5 Demande de participation au programme d'aide à la rénovation des bâtiments et des enseignes commerciales pour le 810, rue Principale

14-12-435

ATTENDU la demande d'aide financière à la rénovation en vertu du règlement 12-850 mis en vigueur le 4 juillet 2012, présentée par le Groupe H₂O inc., pour sa propriété située au 810, rue Principale, étant constituée du lot 25-1-50, rang 2, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Donat sous le matricule numéro 4930-92-0530 ;

ATTENDU que cette bâtisse est située dans le secteur visé par ce programme;

ATTENDU les plans et photos proposés par le requérant dans le cadre du permis de construction numéro 2014-0224, délivré le 18 juillet 2014 ;

ATTENDU que les travaux étaient déjà effectués au moment la demande d'aide financière a été présentée et que le règlement 12-850 était alors en processus d'amendement ;

ATTENDU que le requérant avait été conseillé d'attendre que le processus d'amendement soit complété avant de déposer sa demande à cet effet ;

ATTENDU que malgré tout, les objectifs et critères du programme d'aide à la rénovation sont respectés ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 décembre 2014 ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande d'aide financière à la rénovation en vertu du règlement 12-850 présentée par le Groupe H₂O inc., pour sa propriété située au 810, rue Principale, étant donné que les objectifs et critères sont rencontrés. Le tout conditionnellement à ce que la galerie située en façade soit modifiée de manière à respecter la couleur proposée sur le plan de design déposé avec les demandes de permis d'enseignes et au permis de construction numéro 2014-0224.

8.1 Embauche d'un préposé aux Parcs et Bâtiments pour les patinoires extérieures et glissades (saison hivernale 2014-2015)

14-12-436

ATTENDU le besoin de personnel pour la saison hivernale comme préposé temporaire aux parcs et bâtiments (ci-après nommé de façon informelle préposé aux patinoires extérieures et aux glissades) ;

ATTENDU qu'un affichage de poste interne s'est effectué le 26 novembre dernier ;

ATTENDU qu'à la fin de la période d'affichage, deux personnes ont déposé leur candidature ;

ATTENDU que les sommes prévues pour cette embauche sont à l'intérieur des budgets 2014 et 2015 ;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des parcs et bâtiments à cet effet en date du 17 décembre 2014 ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- en premier lieu, de procéder à l'embauche de M. Marc St-Pierre au poste de préposé aux parcs et bâtiments pour les patinoires extérieures et aux glissades. Cependant, M. St-Pierre est déjà affecté au poste de préposé temporaire aux parcs et bâtiments à l'aréna pour une période indéterminée en remplacement de M. Serge Ritchie présentement absent du travail pour cause d'invalidité ;
- en conséquence, en second lieu, de procéder à l'embauche de M^{me} Jessica Demers pour remplacer de façon temporaire M. Marc St-Pierre à ce poste temporaire de préposé aux parcs et bâtiments pour les patinoires extérieures, pour une période d'environ 12 semaines selon les conditions météorologiques hivernales pour la saison 2014-2015 ;

aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur.

9.1 Mandat pour la location d'un système de communication et informatique mobile

14-12-437

ATTENDU que le contrat d'origine du système de communication et informatique mobile du Service d'incendie et de protection civile datant de 2009 prend fin en 2014 ;

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été lancé le 3 décembre 2014 ;

ATTENDU qu'à l'ouverture des soumissions le 18 décembre 2014, un seul soumissionnaire a déposé ses documents ;

ATTENDU que la soumission déposée provient du Groupe CLR, au coût total de 88 528,45 \$, incluant toutes les taxes applicables, pour soixante mois, incluant une option additionnelle de soixante mois ;

ATTENDU qu'après analyse par le directeur du Service d'incendie et de protection civile en date du 16 décembre 2014, la soumission est conforme ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. de mandater la firme Groupe CLR pour le système de communication et informatique mobile du Service d'incendie et de protection civile pour les années 2015 à 2020 pour la somme de 88 528,45 \$ incluant toutes les taxes applicables puisque la soumission reçue constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres public.
2. de déposer une demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin que la Municipalité soit autorisée à octroyer le contrat avec Groupe CLR pour une option additionnelle de soixante mois, si elle le désire, le tout tel que décrit au sein dudit appel d'offres public.

11. Période d'information

Remerciement du maire à l'Orchestre de Saint-Donat et à l'Orchestre symphonique des jeunes de Montréal pour les derniers concerts.

11.1 Dépôt de déclarations des intérêts financiers des élus

Dépôt de la déclaration des intérêts financiers du conseiller Louis Dubois.

12. Période de questions

12.1 Embauche de Natacha Drapeau

13. Fermeture de la séance

14-12-438 Il est PROPOSÉ PAR Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 18 h.

Sophie Charpentier
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Joé Deslauriers
Maire